Canada Province de Québec M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 15 mai 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi 15 mai 2023 à dix-huit heures trente (18h30), sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;

M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;

M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;

M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;

M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

Est absent:

M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue;
- 2. Signification de l'avis de convocation;
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offre public sur le système électronique d'appel d'offre SE@O – Rénovation de la caserne de pompier et agrandissement du garage municipal;
- 5. Ouverture d'un emprunt temporaire, Règlement no 2023-504 Rénovation de la caserne de pompier et agrandissement du garage municipal;
- 6. Octroi d'un mandat au groupe GÉOS Contrôle des matériaux Projet de rénovation de la caserne de pompier et agrandissement du garage municipal;
- 7. Office municipal Jeannois Contribution de la municipalité à la hauteur de 10% Subvention PSL;
- 8. Abroger résolution no 2023-109 Octroi d'un contrat à la firme Simexco;
- 9. Autorisation de signature Entente de contribution financière entre la municipalité de l'Ascension de N.-S. et Hydro-Québec;
- 10. Autorisation de signature Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240 volts) pour véhicules électriques entre la municipalité de l'Ascension de N.-S. et Hydro-Québec;
- 11. Affaires nouvelles;

- 12. Période de questions des citoyens ;
- 13. Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2023-147

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

4. ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRE SE@O – RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIER ET AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

R. 2023-148

A ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique des appels d'offres (SE@O) le 16 janvier 2023 et dans le journal le Lac-St-Jean;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mars à 10h, à savoir :

SOUMISSIONAIRES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)
Isofor	2 908 214.70 \$
Construction MG	3 348 896.37 \$

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. accorde le contrat pour la rénovation de la caserne de pompier et de l'agrandissement du garage municipal au plus bas soumissionnaire, soit la firme Isofor, le tout suite à la recommandation de Pôle architecture en date du 7 mars 2023.

Adoptée

5. OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT NO 2023-504 – RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIER ET AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

R. 2023-149

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement no 2023-504, rénovation de la caserne de pompier et agrandissement du garage municipal;

ATTENDU que ledit règlement autorise le conseil municipal à faire un emprunt de 3 188 440 \$ pour payer le coût desdits travaux;

ATTENDU les dispositions de l'article 1093 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'autoriser le maire M. Louis Ouellet ou le maire suppléant M. Jean Tremblay et le directeur général et greffier-trésorier, M. Normand Desgagné ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Josée Fortin à signer, pour et au nom de la municipalité, avec la Caisse Populaire Desjardins d'Alma, une marge de crédit de 3 188 440 \$ au taux préférentiel + 0.25 % pour l'administration du règlement mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Que ladite marge de crédit sera applicable dans le fonds des dépenses en immobilisation.

Adoptée

6. OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPE GÉOS – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – PROJET DE RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIER ET AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

R. 2023-150

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroie un mandat au Groupe GÉOS pour le contrôle des matériaux dans le projet de rénovation de la caserne de pompier et d'agrandissement du garage municipal au montant de 10 950 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de service du 11 avril 2023.

Adoptée

7. OFFICE MUNICIPAL JEANNOIS – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À LA HAUTEUR DE 10% - SUBVENTION PSL

R. 2023-151

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal accepte la contribution de la municipalité à la hauteur de 10 % tel que proposé par l'office municipal le Jeannois, le tout selon les règles du programme supplément au loyer (PSL).

Adoptée

8. ABROGER RÉSOLUTION NO 2023-109 – OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME SIMEXCO

R. 2023-152

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal abroge la résolution no 2023-109.

Adoptée

9. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S. ET HYDRO-QUÉBEC

R. 2023-153

Monsieur Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame Nellie Fleury que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S., l'entente de contribution financière à intervenir avec Hydro-Québec.

<u>Adoptée</u>

10. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240 VOLTS) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S. ET HYDRO-QUÉBEC

R. 2023-154

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de l'Ascension de N.-S., l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

Adoptée

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2023-155

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18h50.

	_					
	_	_		4	٤.	_
4	a	11	r		μ	μ

LOUIS OUELLET,	NORMAND DESGAGNÉ,
Maire	Directeur général et greffier-trésorier